

**Réunion du Conseil Municipal
Jeudi 20 Avril 2017**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, M. Christian BONNEAU, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, Mme Marie-Cécile CLISSON, M. Christian CLOUTOUR.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie MARY qui a donné procuration à Mme Michèle POUPELARD, Mme Béatrice DUPUY.

ABSENTS : M. Bruno GALVAN, Mme Marie-Pierre MICHAUD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Michèle POUPELARD

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 05 Avril 2017 ; il est adopté.

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 – n° 2017-47

Mme le Maire rappelle que la date butoir, pour le vote du budget et pour la fixation des taux d'imposition des taxes, est le 24 Avril 2017. Il convient de voter le taux des taxes locales: taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et ce, avant le vote du Budget Primitif 2017.

Elle fait constater également, la baisse d'épargne nette de la Commune depuis 2014, ainsi que la baisse conséquente des dotations de l'État. La dotation de la Commune de La Guérinière pour 2017 sera inférieure de 101000 euros par rapport à 2016, qui était elle-même inférieure de 5 % en comparaison à 2015.

Dans ce contexte de mi-mandat, Mme le Maire précise qu'il semble nécessaire de maintenir des projets malgré ce contexte et en répartissant l'effort : contenir voir faire baisser nos charges de fonctionnement, supprimer des dépenses et augmenter légèrement la fiscalité.

Mme le Maire évoque l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, et les bases d'imposition prévisionnelles 2017 révélant une faible dynamique (0,44 % pour la TH et 0,282 % pour la TFB).

Les recettes liées à la taxe foncière (non bâti) et la CFE sont en diminution, alors que la taxe d'habitation et la taxe foncière (bâti) sont en très légère augmentation.

Ces nouvelles bases ne revalorisent que très faiblement le produit des taxes directes locales (+4380€ par rapport à 2016 à taux constant).

Mr Bozec demande pourquoi le montant de la CFE est en baisse de 6000 euros. Madame le Maire rappelle que lorsqu'une entreprise ferme (ce qui a été le cas avec le départ de « La Laverie de l'Île »), cela diminue l'assiette calcul de la CFE. Elle précise que notre taux de CFE est par exemple inférieur à celui de l'Épine à 19,61 % mais elle propose néanmoins son maintien pour ne pas impacter le dynamisme économique qui porte l'emploi.

Mme le Maire rappelle que ce Conseil a toujours opté pour une politique au bénéfice des foyers les plus modestes avec un abattement pour les personnes handicapées, pour le foyer avec enfants et enfin pour les maisons principales neuves. Cette politique d'exonération représente par an une « perte » de recettes d'environ 35000 euros ; choix d'orientation de politique sociale.

Mr Soulard précise que la Commission des Finances a opté pour une poursuite raisonnable des travaux de voirie et des projets bénéficiant à la population. De plus, ces projets structurants bénéficient actuellement d'un faible taux d'intérêt.

Dans ce contexte, et au vu du budget 2017, Mme le Maire rappelle le débat tenu en réunion des finances, et la proposition d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales (hors CFE) et ce pour une dernière fois durant ce mandat.

Mr Soulard précise que de véritables efforts pour contenir et même diminuer les coûts de fonctionnements sont faits par les services et rappelle la baisse des charges du personnel. De plus, la commission a opté pour le report à 2018 des 2 projets suivants (Couverture mairie 18000€ et accessibilité programme 2017 Accueil périscolaire pour un montant de 17300€).

Aussi, et dans le cadre du maintien du niveau de service à la population et du lancement de certains projets (anciens ateliers, épicerie solidaire), et compte tenu :

- ✓ De la baisse des dotations de l'État présentée précédemment.
- ✓ De la capacité d'autofinancement en baisse.
- ✓ De la variation à la hausse des charges structurelles
- ✓ De la baisse des recettes du domaine.
- ✓ Et donc de la nécessité d'une reconstitution de l'épargne afin de financer les projets d'équipement du mandat.

Les taux d'imposition qui vous sont proposés sont les suivants :

	Taux 2016	Taux proposés	Variation du taux	Variation en point	Base prévisionnelles 2017*	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15.07	15.52	+ 3%	+ 0.45	6.362.000	987 382
Taxe foncière (bâti)	9.15	9.42	+ 3%	+ 0.27	4.252.000	400 538
Taxe foncière (non bâti) (liée à la TH)	9.52	9.80	+ 3%	+ 0.28	68.300	6.693
C.F.E	14.51	14.51			269.600	39.119
	Produit fiscal attendu					1.433.732

Mr Soulard précise que l'impact de cette hausse fiscale (3 %) sur un foyer, en résidence principale sans personne à charge (78 % des résidents principaux), avec un bien ayant une valeur locative brute de 3073 (bien <10ans ; 110m2H) serait de :

- TH = +13€ de cotisation Communale en plus par rapport à 2016.
- TFB = +4€ de cotisation Communale en plus par rapport à 2016.

Mr Bozec émet le souhait que les taux soient votés une fois le budget présenté.
Mme le Maire acquiesce à la logique de cette demande et suspend le vote des taux des taxes directes.

Retour au vote après avoir, à l'unanimité, voté pour le chapitre 73 de la section recettes de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année 2017 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,52 %
- Taxe foncière (bâti) : 9,42 %
- Taxe foncière (non bâti) : 9,80 %
- C.F.E. : 14,51 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017 – n° 2017-48

Monsieur SOULARD, Adjoint aux finances, rappelle que le BP2017 a fait l'objet d'une présentation détaillée en réunion des finances.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de voter le budget :
**par chapitre pour la section de fonctionnement,
par opération pour la section d'investissement.**

I- Concernant la Section de fonctionnement.

A- Les dépenses de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES –

011 Charges à caractère général	667 800,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	890 000,00 €
014 Atténuations de produits	383 000,00 €
65 Charges de gestion courante	157 700,00 €
66 Charges financières	51 600,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 300,00 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	65 000,00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
022 Dépenses imprévues	40 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	726 341,25 €
Total Dépenses Fonctionnement	3 083 741,25 €

Chapitre 011 : Les dépenses relatives au fonctionnement des services (charges à caractère général du chapitre 011) proposées s'élèvent à 667800€

Mr Bozec rappelle qu'il est quasiment identique à celles de 2016.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel proposées s'élèvent à 890000€

Mr Bozec précise qu'elles sont inférieures à celles de 2016. Elles tiennent compte du réalisé précise Mr Soulard. Ingrid Burgaud se félicite de ce véritable effort et de cette réelle économie, malgré les charges nouvelles imposées aux Communes.

Chapitre 014 : Les atténuations de produits proposées concernent le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de ressources : prélevé sur les ressources fiscales) et le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 383000€

Cette restitution de 383000€ au fonds de péréquation est due au fait que la commune est considérée comme une commune « riche » ; différents éléments participent à ce calcul (potentiel fiscal de la Commune, effort fiscal, efforts d'investissement, etc....).

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante proposées s'élèvent à 157700€ et sont principalement composées des indemnités et frais des élus et des subventions de fonctionnement versées au CCAS et à l'OGEC.

Chapitre 66 : Les intérêts de la dette proposés s'élèvent 51600 € Les frais d'intérêt ont été renégociés. Le capital restant dû diminue et le niveau d'endettement se maintient.

Chapitre 67 : Il concerne les charges exceptionnelles : d'éventuels Intérêts moratoires et pénalités sur marché, ainsi que des annulations de titres. C'est une sécurité budgétaire : 2300€

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions pour le camping : 65000 €

Chapitre 042 : Constitué des dotations aux amortissements (Subventions d'équipement du SyDEV + Études), on retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 040), c'est une opération « d'ordre » :100000€

Mme Clisson s'interroge sur le fait que ce chapitre n'existait pas l'année dernière. Simplement car l'année dernière cette dépense était déjà engagée, répond Mr Soulard.

Chapitre 022 : Il s'agit d'une provision pour des dépenses d'imprévues : 40000€

Chapitre 023 : Il s'agit du virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement : 726341€ On retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 021).

Vote à l'unanimité des chapitres, un par un, par les conseillers municipaux.

B- Les recettes de fonctionnement :

70 Produits des services, du domaine.....	82 650,00 €
73 Impôts et taxes.....	1 628 607,00 €
74 Dotations et participations	512 366,00 €
75 Autres produits de gestion courante.....	235 000,00 €
77 Produits exceptionnels.....	3 500,00 €
002 Excédent reporté.....	621 618,25 €
Total Recettes Fonctionnement	3 083 741,25 €

Chapitre 70 : Les recettes relatives au fonctionnement des services sont proposées à hauteur de 82650€ Ingrid Burgaud fait remarquer qu'ils sont différents du réalisé de 2016. Mr Soulard acquiesce mais précise qu'il est nécessaire d'être prudent puisque perte de recettes des loyers du local SMAM, et du local du Conseil Général.

Peu ou pas de loyers cette année puisque c'est une année transitoire explique Madame le Maire. Les logements feront l'objet de travaux avant qu'ils soient remis en location. Cette baisse de recette locative provisoire nous oblige à la prudence sur ce chapitre.

Mr Bozec se félicite de cette bonne gestion qui maintient notre patrimoine en bon état.

Chapitre 73 : Il s'agit des recettes correspondant aux contributions directes représentant la part la plus importante du total des recettes de fonctionnement (compensations de l'État comprises).

Dans ce cadre, Mr Soulard rappelle que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 révèle une faible dynamique des bases.

La taxe foncière (non bâti) et la CFE sont en diminution, alors que la taxe d'habitation et la taxe foncière (bâti) sont en très légère augmentation.

Ces nouvelles bases ne revalorisent que trop faiblement le produit des taxes directes locales (+4.380€ par rapport à 2016 à taux constant).

L'Adjoint aux finances rappelle également la baisse continue de l'épargne nette de la Commune depuis 2014, ainsi que la baisse conséquente des dotations de l'État, notamment cette année (-101000€ par rapport à 2016).

Dans ce contexte, et au vu du budget 2017, il est proposé un produit au chapitre 73 de 1.628.607€

Ce produit correspond à une augmentation de 3 % des taux d'imposition des taxes locales (hors CFE).

Retour au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017

Chapitre 74 : Le montant proposé s'élève à 512366€

Il s'agit des diverses dotations de l'État notifiées le vendredi 07 avril 2017.

- ✓ Dans le cadre du redressement des finances publiques débuté en 2014, la dotation forfaitaire est réduite de 25523€ en 2017 soit 8 % de baisse par rapport à 2016 (Baisse de 54706 € en 2016 soit 14,77 % de baisse par rapport à 2015).
- ✓ La dotation de solidarité rurale qui a diminuée pour la première fois de 3946 € en 2016 (soit - 2,27 % par rapport à 2015), est la plus touchée avec une baisse de 68221€ en 2017, soit -40 % par rapport à 2016 : la baisse concerne la fraction « bourg centre ».
- ✓ La dotation nationale de péréquation est réduite de 8039€ en 2017 (- 9708 € en 2016 soit -10 % par rapport à 2015).

Ainsi, la baisse des dotations 2017 de l'État s'élève à 101000€ soit -18 % par rapport à 2016.

Mr Bozec souhaiterait connaître la situation de la Commune par rapport aux autres communes identiques à la nôtre sur le littoral.

Madame le Maire rappelle que les modalités de calcul sont complexes car de très nombreux critères rentrent en jeu. Pas de modèle unique explique Madame le Maire.

Mr Baudry souhaite connaître la situation de l'Épine, commune voisine. Le Taux de la CFE à l'Épine est de 19,61 % explique Madame le Maire alors que le nôtre est de 14.51 %. Si nous appliquions les taux de l'Épine, notre recette serait majorée de 70000 euros. Les taux que nous avons votés en 2011 étaient le reflet du choix que nous avons fait dans la répartition du poids de la fiscalité entre ménages et Entreprises.

Mr Bozec souhaiterait connaître l'évolution des dotations des communes identiques à notre commune. Madame le Maire confirme que ce serait intéressant de communiquer aux conseillers les évolutions des communes de l'île et du Littoral.

De plus, Mr Bozec aimerait savoir si on pourrait faire porter l'effort sur une certaine catégorie de population, en particulier sur la Taxe Foncière, ceci en mesurant les résidents propriétaires, les locataires résidents et les résidences secondaires.

Mme le Maire précise que depuis 2012, nous sommes sur un taux unique obligatoire.

Chapitre 75 : Constitué des revenus des immeubles (Loyers), de divers produits de gestion courante (Remboursement assurances ; aide emploi handicapé...), ainsi que du reversement prévisionnel de l'excédent du budget lotissement (179000€): montant proposé 235000€

Chapitre 77 : Constitué des produits exceptionnels (remboursement du TAP par l'État) : montant proposé 3500€

Chapitre 002 : Excédent reporté 621618,25€

Vote à l'unanimité des chapitres, un par un, par les conseillers municipaux.

II-Concernant la Section d'investissement.

A- Les dépenses d'investissement :

Voirie.....	313 775,45 €
Opérations non individualisées.....	15 622,26 €
Bâtiments Communaux.....	671 878,09 €
Mairie.....	10 486,42 €
Opérations financières (annexe du budget).....	222 500,00 €
Salle des Sports	705 344,00 €
Ecole.....	18 800,00 €
Contrat Vendée Territoire.....	25 000,00 €
Bibliothèque.....	7 000,00 €
Matériels.....	48 000,00 €
Salle Polyvalente	0,00 €
Musée	0,00 €
Restes à réaliser	470 693,78 €
Dépenses imprévues	0,00 €
Total Dépenses Investissement	2 509 100,00 €

Opérations financières : Constituées principalement du remboursement en capital de la dette, le montant proposé est de 222500€

Les dépenses d'équipement, votées par opération, concernent les projets et restes à réaliser présentés en réunion des finances.

Mme le Maire informe des modifications budgétaires suivantes depuis la présentation de ces dépenses en réunion des finances : Report à 2018 des 2 projets suivants (Couverture mairie 18000€ et accessibilité programme 2017 Accueil périscolaire 17300€).

Les restes à réaliser 2016 : Correspondant aux crédits d'investissement reportés sur 2017 et utilisés pour poursuivre les travaux et actions entrepris en 2016, leurs montants s'élèvent à : **470693,78€**

Vote à l'unanimité des opérations, une par une, par les conseillers municipaux.

B Les recettes d'investissement :

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	156 015,55 €
021 Virement de la section de fonctionnement.....	726 341,25 €
040 Opération d'ordre de transfert entre sections.....	100 000,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	262 012,23 €
13 Subventions d'Investissement.....	398 463,00 €
16 Emprunts.....	423 601,97 €
024 Produits des cessions.....	320 000,00 €
Restes à réaliser.....	122 666,00 €
Total Recettes Investissement	2 509 100,00 €

Chapitre 040 : Constitué des amortissements (Subventions d'équipement du SyDEV + Études), on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 042), c'est une opération « d'ordre » : 100000€

Chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves proposées s'élèvent à 262012€ et sont composés :
 * du fonds de compensation de la TVA, cette part qui est liée aux investissements réalisés en 2016.
 * de la taxe d'aménagement (ex TLE).

Chapitre 13 : Les subventions d'Investissement proposées en 2017 s'élèvent à 398463€ et concernent principalement:

ETAT	
✓ DETR 2017 ACQUISITION MAISON PEAULT	38 000 €
✓ FSIL (fonds de soutien) TRAVAUX LOGEMENTS RENO THERMIQUE	147 800 €
✓ SOLDE DETR SALLE SPORTS	55 765 €
✓ ACOMPTE 30% DETR SALLE SPORTS	23 898 €
✓ DOTATION PARLEMENTAIRE SD SPORTS	10 000 €
REGION	
✓ PARTICIPATION BON SECOURS CONSTRUCTION POLE PARAMEDICAL	43 000 €
✓ SUBVENTION REGION FONDS RURALITE SALLE DE SPORTS	50 000 €
✓ SUBVENTION REGION PERF ENERGETIQUE SALLE DE SPORTS (DDE PAR LE SYDEV)	25 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	
✓ SUBVENTION RENOVATION VESTIAIRES SALLE DE SPORTS	15 000 €

Chapitre 16 : L'emprunt d'équilibre proposé s'élève à 423601€

Vote à l'unanimité des opérations, une par une, par les conseillers municipaux.

Madame le Maire rappelle que ce budget est prudent mais volontariste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif (du budget principal) tel que défini :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 3.083.741,25 €

Recettes 3.083.741,25 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2.509.100,00 €

Recettes 2.509.100,00 €

La séance du Conseil Municipal est close à 19h45.